

**DELEGATION DE Monsieur Marik FETOUH
présentée par Monsieur Fabien ROBERT**

D-2017/326

Egalité et Citoyenneté. Attribution d'aides en faveur des associations. Adoption. Autorisation.

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique générale, la Ville de Bordeaux encourage la promotion d'une politique transversale en direction des associations qui agissent en faveur de l'égalité et de la citoyenneté, mais également qui contribuent au vivre ensemble par la promotion de la connaissance des cultures et patrimoines religieux présents à Bordeaux.

L'association des Amis de la Cathédrale œuvre en ce sens et souhaite aujourd'hui amplifier son action en éditant un livre consacré à la cathédrale Saint André de Bordeaux : « la Cathédrale Saint André de Bordeaux, primatiale d'Aquitaine ». Ce vaste chantier éditorial mobilise une trentaine d'universitaires et conservateurs du patrimoine depuis deux ans.

La subvention a pour objet de pourvoir au fonctionnement de l'association des amis de la cathédrale, et de lui permettre de réunir la documentation iconographique et archivistique nécessaire à la réalisation de l'ouvrage.

Considérant que cet ouvrage contribuera à cette stratégie, il est proposé d'affecter la somme de 15 000,00 euros à l'association des Amis de la Cathédrale sise 66 rue des Trois Conils à Bordeaux, afin de l'accompagner dans son projet associatif.

Cette dépense sera imputée au Budget de l'année 2017 sur le programme Egalité Diversité – Opération P074O002 – Compte 6574 – CDR : Gestion DGSC.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- verser la subvention dont le montant est défini ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE

Monsieur ROBERT ?

M.ROBERT

Oui, Monsieur le Maire, cette délibération se situe au carrefour de notre politique de mise en valeur du patrimoine et des instances de dialogue telles que Bordeaux Partage. Nous avons été sollicités par l'Association des amis de la Cathédrale qui est le monument le plus visité de Bordeaux en réalité. Il n'est pas propriété de la Ville, mais de l'État qui le restaure progressivement, et nous avons été sollicités pour réaliser un ouvrage du même type que celui que j'ai ici. Un ouvrage de ce type est réalisé par cathédrale en France, ce sont de très beaux livres qui permettent de mettre en valeur l'histoire du lieu, ainsi que de réaliser de très belles campagnes de photographies notamment des travaux en cours, mais pas seulement. Et il nous est apparu utile de nous associer à cette démarche pour une subvention de 15 000 euros, nous ne sommes pas les seuls financeurs, pour un livre tout à fait exceptionnel sur notre cathédrale.

M. LE MAIRE

La cathédrale est l'un des monuments les plus visités de Bordeaux. Elle appartient au patrimoine collectif, même si elle est propriété de l'État. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Merci.

MME JARTY-ROY

Délibération 327 : « Démarche de labellisation. Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et Diversité » présentée par Madame Mariette LABORDE.